

Bruxelles, le 10 novembre 2011

Madame,  
Monsieur,

Veillez trouver en pièce jointe notre participation à la consultation publique organisée par votre instance et concernant la future radio numérique terrestre. Les propos développés ci-dessous sont le fruit d'un premier brainstorming et n'engagent que notre entité Campus Audio-Visuel ASBL. Nous pensons développer prochainement ces questions en interne et avec nos partenaires de la CRAXX, la coordination des radios associatives et d'expression.

En vous souhaitant la bonne réception de ce document et dans l'espoir d'un échange futur à ce sujet, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute notre considération.

Déborah Fabré  
Présidente de Campus Audio-Visuel ASBL  
(Radio Campus Bruxelles)

## CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RADIO NUMÉRIQUE TERRESTRE

### **Question A.1**

**Quels types de programmes souhaiteriez-vous entendre/diffuser en numérique? Musique, talk, classique, jazz, information, vie communautaire ... Cette question s'adresse tant au public qu'aux opérateurs potentiels.**

La diversité des contenus et formats radiophoniques doit être préservée.

### **Question A.2**

**Avez-vous un projet radiophonique à proposer pour la future plateforme numérique terrestre ? Merci d'en donner une brève description.**

Vu notre implication au sein de la CRAXX, la coordination des radios associatives et d'expression, nous voyons un élargissement de l'offre. La RNT permet la création d'un programme commun aux radios universitaires dans un premier temps. Cette idée étant le fruit d'une réflexion interne à Radio Campus ; La liberté serait laissée aux radios quant à l'organisation. Les modalités doivent donc être définies

### **Question B.1**

**Quel type de couverture (communautaire ou provinciale) correspondrait le mieux à votre projet radiophonique? Veuillez indiquer les raisons de votre choix.**

Pour **Radio Campus Bruxelles**, le bloc provincial 11D (Bruxelles et Brabant wallon) nous semble le plus approprié au vu de notre identité et de notre implantation dans le tissu bruxellois.

En ce qui concerne la **mutualisation de programmes** de différentes radios, le bloc communautaire serait envisageable pour les raisons évoquées en A.2 afin de toucher l'ensemble du public de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au-delà des zones de diffusion des radios participantes.

### **Question B.2**

**De manière générale, le cahier des charges pour les nouveaux services radiophoniques devrait-il être identique à celui d'un réseau provincial ou communautaire sur la FM, ou bien, s'agissant d'une nouvelle plateforme technologique, les obligations des nouveaux services devraient-elles être revues à la baisse ? Merci de développer votre réponse et de donner des suggestions s'il échet.**

Non, nous pensons qu'un cahier de charges identiques doit être exigé.

**Question B.3**

**De manière plus spécifique, selon quels critères un opérateur communautaire pourrait-il être autorisé à être diffusé sur un multiplexe provincial?**

Cet opérateur doit assurer le facteur proximité en constituant par exemple l'engagement à la réalisation d'un programmes d'informations locales et engager un personnel assigné à cette tâche.

**Question B.4**

**S'il était possible de dégager des fréquences de petite puissance pour couvrir les grandes villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, seriez-vous intéressé par une place sur un multiplexe urbain ?**

Non

**Question B.5**

**Considérez-vous que les pouvoirs publics devraient intervenir dans la recherche d'un équilibre dans l'exploitation du marché publicitaire, par exemple entre différentes zones de chalandise (provinciales/communautaires) et le cas échéant, comment ?**

N'étant pas concerné par le marché publicitaire et n'ayant pas l'intention d'y prendre part, nous ne répondons pas à cette question.

**Question C.1**

**En absence d'aide à la diffusion des pouvoirs publics, seriez-vous en mesure d'assumer les coûts de diffusion et les coûts liés aux investissements pour le simulcast de votre service radiophonique ?**

Pour la diffusion de notre radio sur le bloc provincial 11D, oui.

**Question C.2**

**En absence d'aide à la diffusion des pouvoirs publics, seriez-vous en mesure d'assumer les coûts de diffusion et les coûts liés aux investissements (soit 1800€ HTVA/kbps au lieu de 1000€ HTVA) pour un nouveau projet radiophonique (qui n'est pas diffusé sur la FM) ?**

Considérant notre nature de radio de communauté universitaire, le législateur doit être en mesure de garantir l'exécution du cadre de nos activités en octroyant une aide partielle. La capacité d'investissements de structures comme la nôtre est assez limitée.

**Question C.3**

**Faudrait-il élargir l'aide à la diffusion aux autres radios indépendantes ? Quels seraient les critères et les mécanismes de soutien les plus équitables ?**

Qu'entendez-vous par autres radios indépendantes ? Si cela signifie, les radios indépendantes commerciales, nous considérons que l'aide qui peut leur être fournie doit être fonction des revenus publicitaires de ces radios.

**Question C.4**

**Avez-vous des suggestions à formuler au sujet de l'aide à la diffusion ?**

Néant

**Question D.1**

**Pourriez-vous donner une appréciation (sur 5, très mauvais étant 0, 5 étant excellent) de la qualité sonore des échantillons A, B et C? Echantillons (Musiq3) en écoute sur <http://ecoute-rnt.csa.be>**

**De préférence, écoutez les échantillons en .wav si vous avez une connexion internet à haut débit. Les participants sont invités à remplir le tableau figurant en annexe 1.A.**

Les échantillons proposés ne permettent pas de se faire une opinion objective:

- ✦ il s'agit de 'copies antenne' ;
- ✦ on ne dispose pas de comparaison avec l'enregistrement au format wave du direct (signal de sortie de la console) ;
- ✦ aucun des extraits choisis ne comprend des sons riches en aigus (cymbales par exemple) et spatialisés en stéréophonie, permettant donc de se faire une opinion ;
- ✦ on ne connaît aucun des paramètres du traitement sonore appliqué à l'antenne (action des *levellers*, réglages des compresseurs-limiteurs multibandes, Eq...) ;

Dans les échantillons fournis, la compression audio résultant du traitement d'antenne est forte. Elle est au maximum sur Classic21 et modérée sur Musiq3. Les œuvres jouées sont inconnues. On entend les consonnes bilabiales -"plausives"- de la présentatrice de Musiq3, on s'étonne de l'attachement qu'ont des régisseurs de la qualité de leur travail. Bref on ne dispose pas de point de référence.

**Question D.2**

**De quel débit audio aimeriez-vous idéalement disposer ?**

**> Le cas échéant, pour le simulcast de votre service diffusé sur la FM ?**

**> Le cas échéant, pour un nouveau service exclusif à la plateforme numérique ?**

En réalisant divers tests sur le codec AAC d'iTunes (et qui sont aussi de la famille de ceux du DAB+), on peut estimer que les résultats de compression seront meilleurs avec les algorithmes utilisés par l'opérateur technique que les résultats obtenus par iTunes.

24 kbps n'offrent pas de fiabilité pour la retransmission de la voix humaine,

32 kbps sont juste suffisants pour la **monophonie**.

48 kbps constituerait une base minimum pour la **stéréophonie** mais pour une raison inconnue cette possibilité technique n'est actuellement pas envisagée par le CSA,

64 kbps seraient suffisants la stéréophonie.

**Question D.3**

**Estimez-vous qu'un débit audio minimum devrait être fixé ? Si oui, quel serait ce débit audio minimum ? Deux débits (Classic21 en 32kbps et en 56kbps) en écoute sur <http://ecoute-rnt.csa.be>**

**De préférence, écoutez les échantillons en .wav si vous avez une connexion internet à haut débit.**

Débit audio minimum devrait être fixé à 24 kbps

**Question D.4**

**Envisagez-vous de produire des données associées ?**

**Question D.4.1**

**Si oui, de quel type (texte, images, les deux) ?**

**Question D.4.2**

**Pour quel type de contenu (pochette de disque, météo, info-traffic, ...)?**

Seulement du texte

**Question D.5**

**De quel débit souhaitez-vous idéalement disposer pour diffuser vos données associées ? Les éditeurs de services existants ou potentiels intéressés sont invités à remplir le tableau figurant en annexe 1.B**

48 kbps.

Radio Campus souhaite bénéficier, dans la mesure du possible, d'un débit variable (celui-ci peut se programmer à la source chez l'éditeur de service). En effet, les programmes de premier plan (entrevues, discussions...) peuvent se satisfaire d'une diffusion de moindre qualité en monophonie. Les programmes musicaux pourraient alors bénéficier -toujours en monophonie- d'un débit plus important, à 48 kbps. Enfin, pour des événements d'antenne exceptionnels, on pourrait imaginer d'augmenter le débit jusqu'à 64 kbps en stéréophonie cette fois, sachant que les auditeurs pourront toujours recourir à l'écoute du stream audio de qualité depuis leur domicile par exemple dans n'importe quelle condition de débit du programme en DAB+.

**Question E.1**

**Etes-vous favorable à cette disposition ? Dans la négative, quelle alternative proposez-vous ?**

Oui.

**Question E.2**

***Estimez-vous souhaitable de revoir les dispositions décrétales en matière d'autorisation pour adopter une approche plus cohérente avec la multiplication des plateformes de diffusion, ou à tout le moins une harmonisation des échéances des autorisations FM en fonction du calendrier de déploiement de la radio numérique par les autorités ?***

Oui

**Question E.3**

***Comment envisagez-vous votre avenir sur la FM au-delà des cinq prochaines années ? De manière générale, quel usage préconisez-vous pour la bande FM après basculement de la majorité des auditeurs vers les plateformes numériques ?***

Nous envisageons un désengagement de la diffusion analogique.